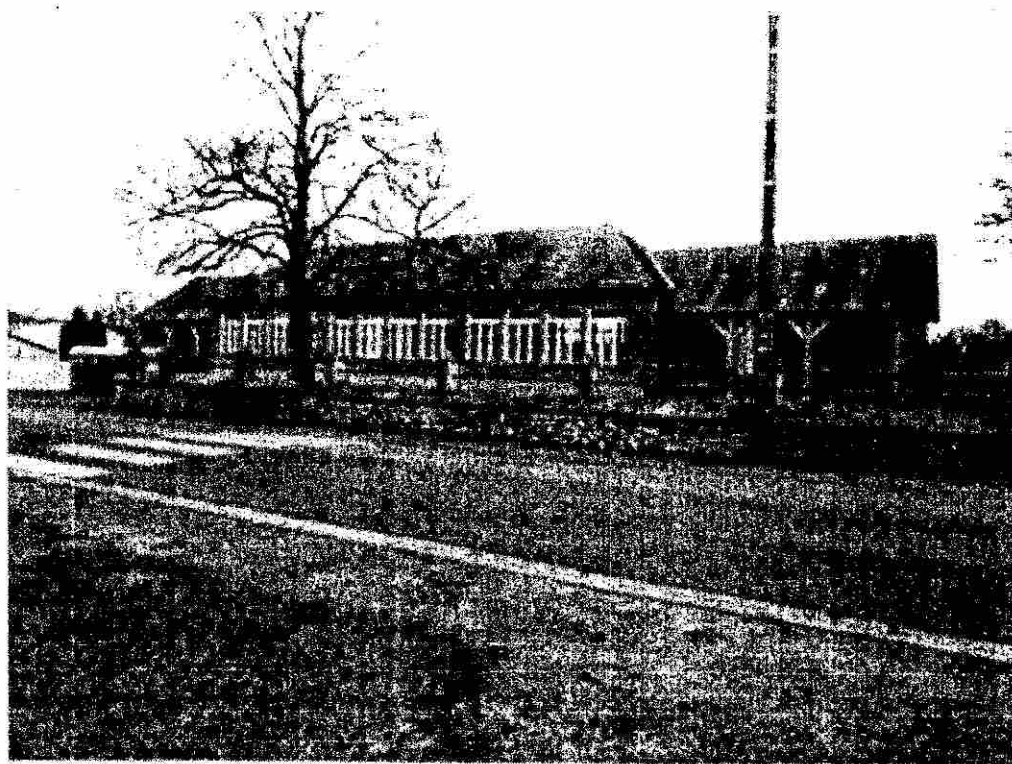


SAINT MARIEN

BULLETIN MUNICIPAL
2013



Le mot du maire :

Comme vous avez pu le constater, l'année 2012 a vu l'achèvement de la construction du parc éolien puisque les éoliennes fonctionnent depuis le mois de juillet. Bien que ces grands moulins à vent génèrent quelques désagréments aux riverains ils vont apporter un peu de deniers dans les caisses de la commune. Ainsi des projets de maîtrise de l'énergie sont à l'étude.

C'est la communauté de communes du Pays de Boussac qui percevra la plus grosse partie de la fiscalité (IFER) ce qui lui permettra de prendre de nouvelles compétences et d'alléger les dépenses de la commune.

Comme vous pouvez vous en douter, les petites communes sont de moins en moins riches, l'état se désengage de plus en plus et les taux de subventions ont beaucoup baissé ; Il est de plus en plus difficile de réaliser de gros projets. Je vous rassure, la commune n'est pas en déficit, elle a même un peu d'excédent, ce qui au bout de quelques années, une fois cumulé, lui permet d'avoir des projets plus importants.

L'année 2012 a été marquée par le décès de nombreux habitants, ayons une pensée pour eux.

En revanche, nous avons enregistré trois naissances, ce qui n'est pas arrivé depuis longtemps. J'adresse toutes mes félicitations aux heureux parents.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants. Je leur souhaite la bienvenue et j'espère qu'il apprécierons le calme et la beauté de notre campagne.

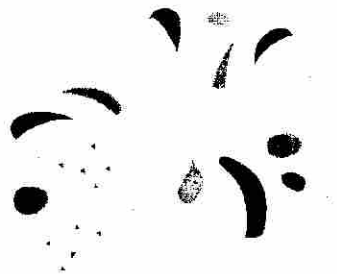
Un e fois de plus, je tiens à remercier Jacques BARRIERE qui va tous les jours de l'année ouvrir et refermer la porte de notre église et assurer son entretien ; Je voudrais aussi remercier Madame Véronique LAFAY qui s'est investie avec Marie Renée SAUNIER pour la Bibliothèque avant de laisser la place au mois de septembre à Vanessa HOSTE , nouvelle arrivante .

Merci à Guy CAURET d'ouvrir son atelier pour la visite des ses maquettes tous les mercredis et lors des journées du patrimoine.

Merci aussi à tous ceux qui n'hésitent pas à donner un peu de leur temps pour aider aux travaux de la commune ;

Tous les membres du Conseil municipal, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013

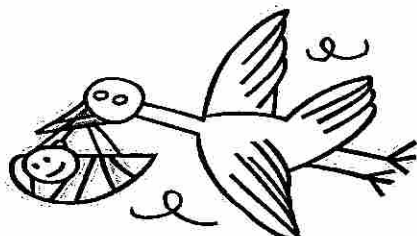
Thierry Briault



Le Comité des Fêtes, Les membres du Conseil Municipal,
Sont heureux d'inviter tous les habitants de la commune
à la dégustation de la galette

Le dimanche 13 janvier à 15 heures à la salle polyvalente

ETAT CIVIL 2012



Naissances :

16 février : **Eléanore, Ambre BAAR**

Fille de Patricia BAAR domiciliée 25 grande rue

11 mars : **Mathieu, Michel, Bernard CABASSUT**

Fils de Hervé et Nathalie CABASSUT domiciliés 3, rue du four à chaux

7 août : **Neven, Rémi, Kévin, Walter, François CHÉRON**

Fils de François et Caroline CHÉRON domiciliés 32, grande rue

Mariages :

Néant

Décès :

05 Mars : **Suzanne MARTIN** domicilié en maison de retraite

13 Mars : **Robert PEYRONNET** domicilié à Jurigny

Xxxxxx : **Lucienne MÈNURET** domiciliée en maison de retraite

29 avril : **Camille LAMY** domicilié 2, impasse du tilleul

01 mai : **Roberte QUÉRÉ** domiciliée 9, impasse des Glycines

27 juillet : **Michel QUÉRÉ** domicilié 9 impasse des glycines

2 novembre : **Marie PINOT** domiciliée en maison de retraite

26 décembre : **Alice BLOUET** domiciliée en maison de retraite



Bienvenue aux nouveaux habitants :

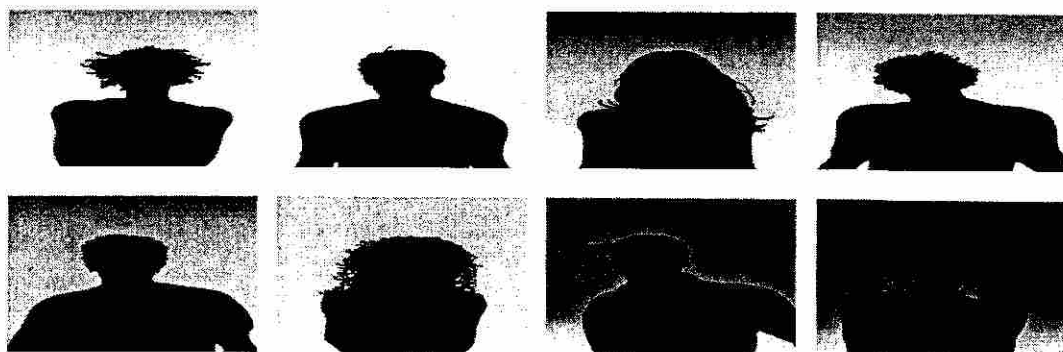
Madame AVIGNON Catherine 37 , grande rue

Madame AMIARD Raymonde 22, grande rue

Monsieur et Madame BOUFFENIE Bernard et Chantal et Vanessa HOSTE 2, impasse des glycines

Monsieur et Madame CHERON François et Caroline au 32, grande rue

Monsieur RAGOIS Joël et Madame POUCHIN Patricia aux Coussières



Les horaires d'ouverture

de la Mairie:

- ✓ Lundi , mercredi et jeudi : 8h 30-12 et 14 h-17h30
- ✓ Mardi et vendredi : 8h30 -12h

De la bibliothèque :

- ✓ Mercredi : 14 à 16h

LE BUDGET

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune .

En dépenses : ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les charges d'entretien des bâtiments ou encore le paiement des intérêts des emprunts

En recettes ce sont les produits locaux , les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, impôts foncier,) ou les dotations de l'Etat .

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité .

La section d'investissement concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions ou les travaux nouveaux(ex : construction d'un atelier).

Parmi les recettes d'investissement, on retrouve généralement les subventions(du département, de la région et de l'Etat) destinées à financer les dépenses d'investissements, le fonds de compensation de la T.V.A, le produit de la vente du patrimoine, les emprunts , le virement du fonctionnement

Le compte administratif présente le résultat budgétaire des opérations de l'année écoulée

COMPTE ADMINISTRATIF 2011- BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Remboursement sur rémunération du personnel	3 432.69	Charges à caractère général (Fournitures, entretien)	50 054.79
Produits des services et ventes diverses Cantine	9 709.93	Charges de personnel	93 603.33
Impôts et taxes (contributions directes, taxes sur les pylones)	79 509.15	Reversement sur impôts locaux (fngjr)	13 610.00
Dotations et subventions versées par l'Etat	99 223.11	Autres charges de gestion courante Indemnités élus, participations intercommunales, subventions	25 364.11
Autres produits de gestion courante	20 055.02	Charges financières (intérêts emprunts)	3 292.57
Produits financiers	17.75	Opérations de transfert entre sections	37 182.31
Produits exceptionnels (revenus des immeubles)	14 691.20		
Opérations de transferts entre sections	22 541.11		
Excédent de l'exercice 2010	79 186.36		
total	328 366.32	total	223 107.11

Le résultat de clôture de fonctionnement présente un excédent de **105 259.21 €** ;

Considérant cet excédent, le conseil Municipal a décidé d'affecter **64 111.19 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

41 148.02 € resteront en fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Résultat d'investissement 2010	21741.67	Dépenses financières	12 652.71
Subvention DETR(voirie)	4 500.00	Construction hangar fin des travaux	32 810.45
Subvention FDAEC (voirie)	11 078.00	Travaux route de Lardouénats	18 753.28
Subvention DGE hangar	9 433.36	Travaux Route de bergerotte et du four à chaux	9 457.37
Opérations de transfert entre sections	37 182.31	Achat tracteur	47 242.00
Amendes de police	1 466.00	Achat broyeur	17 940.00
		Achat remorque d'occasion	500.00
Excédent de fonctionnement 2010	13 360.33	Achat panneau de signalisation	975.94
Opérations d'ordre régularisation écritures	1942.76	Opérations transfert entre sections Moins value reprise ancien matériel	22 541.11
		Régularisation écritures	1 942.76
Total	100 704.43	total	164 815.62

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : **-64 111.19 €**

Le résultat global - fonctionnement + investissement- est donc de : **+ 41 148.02 €**

Ce qui a été réalisé en 2012 :

Une imprimante couleur pour l'école pour la somme de : 513.14 €

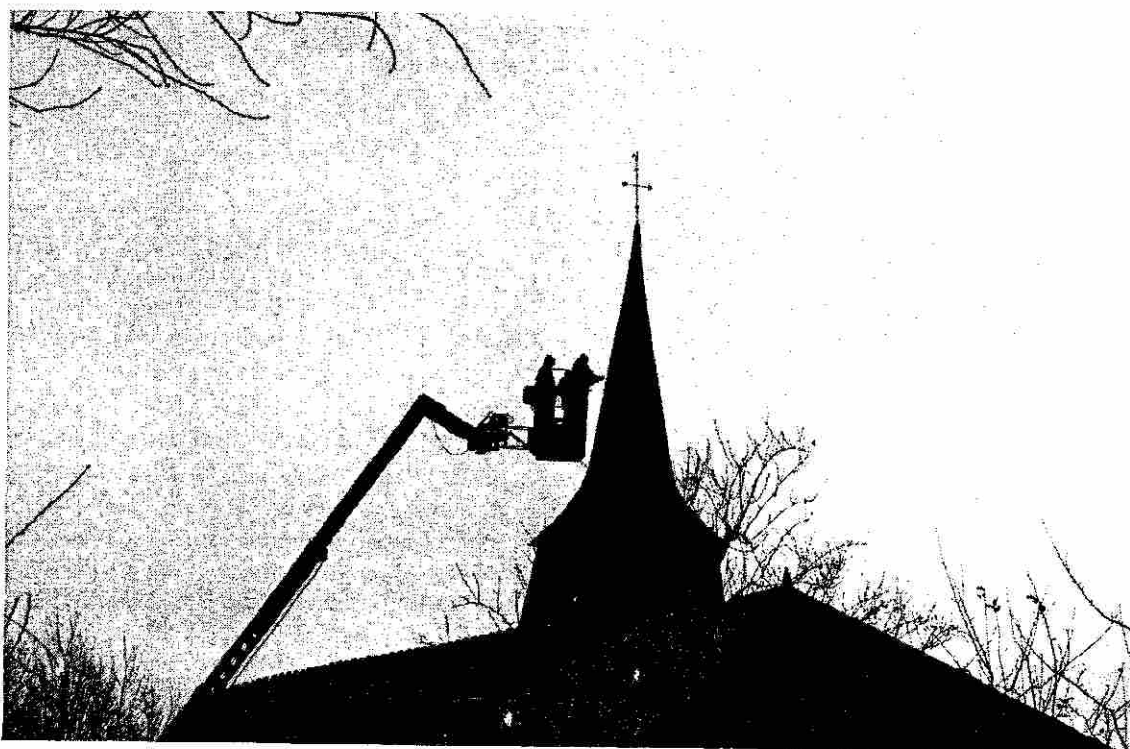
Paiement des frais de notaire pour la donation de Monsieur et Madame VERSCHEURE : 616.72€

Changement des menuiseries du logement 25 grande rue : 5 840.00 €

Aménagement d'un local pour les chasseurs dans l'ancien garage au 20 grande rue : 3 407.05 €

Achat d'un drapeau pour les anciens combattants : 832.51 € (Pour cet achat, les anciens combattants ont participé à hauteur de 300.00€)

Réparations route de la lande : en cours



Parc éolien :

L'investissement pour l'installation du parc éolien étant de 27 millions d'euros, la somme versée au titre des mesures compensatoires sera de 270 000 euros. Une partie de cette somme sera consacrée à la mise en œuvre des mesures compensatoires obligatoires, et l'autre partie sera versée aux communes de Bussière Saint Georges et Saint Marien au prorata du nombre d'éoliennes présentes sur le territoire communal .

Afin de ne pas mettre en difficulté financière la société d'exploitation, les mesures compensatoires sont mises en œuvre de manière progressive sur une période de 15 ans qui débutera la première année suivant la mise en production du parc . La première tranche d'action aura lieu en 2013

La programmation est établie comme suit :

Année 2013 à 2022 : budget affecté : 22 000 € par an = 220 000€

Année 2023 à 2027 : budget affecté : 10 000 € par an = 50 000€

Le budget annuel de 22 000 euros doit permettre la mise en œuvre des mesures compensatoires obligatoires sur les 7 premières années. La somme restante sera versée aux communes de Bussière Saint Georges et Saint Marien à raison de 75 % et 25 % respectivement .

A titre indicatif, la somme qui sera versée aux communes au titre des mesures compensatoires est de 183 500. Euros répartie sur 15 ans après couverture des mesures obligatoires. (137 625 euros pour Bussière Saint Georges, 45 875 euros pour Saint Marien)

Les communes pourront utiliser cette somme pour mettre en œuvre leurs propres projet de développement durable (maîtrise de l'énergie, sensibilisation de la population, énergies renouvelables, etc ...)

Mais les éoliennes c'est aussi de la fiscalité accrue pour la région, le département, la communauté de communes et les communes d'implantation :

Bien que les chiffres ne soient pas officiels, la commune espère percevoir par éolienne :

CFE : 1 081 + CVAE : 317 = 1398 euros annuellement



Une médaille d'honneur bien méritée

Le 23 juin dernier, Thierry remettait à Guy GERAUD, l'un de ses collaborateurs, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent.

Doyen du Conseil Municipal, Guy GERAUD a été élu durant 20 ans dans la commune de Saint-Marien. Le Maire, heureux et fier, a rappelé son parcours au sein des différents conseils municipaux.

Guy a été élu une première fois en 1983, réélu en 1989 il est devenu adjoint au maire jusqu'en 2001. Après une pose de 7 années, il a repris du service en 2008 comme adjoint au Maire. Thierry BRIAULT l'a remercié pour son assiduité, ses conseils et suggestions.

Après avoir reçu médaille et diplôme, très ému, Guy a remercié tous les élus et amis présents en précisant qu'il appréciait être sur le terrain, mais également le travail en équipe. Il a aussi demandé d'avoir une pensée pour Albert BEUZE, maire honoraire décédé avec qui il a fait un bout de chemin il y a quelques années. Il a ensuite invité toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié



L'ÉCOLE

L'école de Saint Marien comptait en ce début d'année 16 élèves du cycle 3 : 4 CE2, 7 CM1 et 5 CM2. Depuis les vacances de Toussaint, elle a une élève de plus en CM1, ce qui fait maintenant 17 élèves.

Notre école est toujours en regroupement pédagogique avec :

- l'école de Bussière Saint Georges, dont l'enseignante est Mme Vergeon.

Elle comptait 22 élèves à la rentrée de septembre 2012 : de la PS à la GS.

- Et l'école de Nouzerines, dont l'enseignante est Mme Magnin-Priout

Elle comptait 13 élèves du cycle 2 : du CP au CE1.

Depuis le 20 avril 2012, le contrat d'Emploi Vie Scolaire n'a pas été reconduit à l'école. Mais Mme Cavallin Florence qui assurait ce poste continue à nous accompagner à titre bénévole lors des sorties scolaires.

Concernant celles-ci, nous poursuivons notre participation au dispositif « Ecole et Cinéma ». Nous sommes déjà allés voir « Jason et les Argonautes » le 23/10/12 au cinéma de Boussac. Les élèves ont apprécié ce film qui traitait de la mythologie grecque. Nous visionnerons aussi « Tomboy » et « Planète sauvage ». Nous assisterons également à deux « concerts JMF » qui auront lieu le 11/02/13 et le 2/04/13. Nous avons pu assister à la « conférence d'Isabelle Besse » le 2/10/12 sur l'histoire de la vie, une fantastique évolution et nous sommes allés visiter l'exposition sur la deuxième guerre mondiale à Bétête le 15/11/12.

Pour les rencontres sportives, elles se passeront dans le cadre de l'USEP dans la mesure où l'école y est affiliée. Sont prévues une rencontre de jeux d'opposition au dojo de Boussac le 24/01/13 et des jeux collectifs le 27/06/13 au stade de Boussac. Le cross du 29/11/12 après-midi a été annulé à cause du mauvais temps ce jour-là. Les élèves bénéficieront d'un intervenant extérieur en basket en fin d'année pour 6 séances.

Cette année, les élèves ont participé à la semaine du goût. Ils ont pu découvrir des herbes aromatiques, comme le persil, le basilic, la ciboulette, la sauge.... Pour cela, ils ont réalisé des recettes, soit d'entrées ou de desserts et les ont dégustés lors de leur repas du midi. Je remercie Mme Saunier Marie-Renée (la cantinière qui remplace toujours Mme Cauret) de sa collaboration. Je la remercie également de s'occuper bénévolement de la bibliothèque municipale où nous nous y rendons tous les quinze jours pour emprunter des livres.

Comme l'an passé, nous effectuerons une liaison CM2-6ème. A partir de janvier 2013, nous travaillerons sur les énigmes avec la participation des professeurs de français et de mathématiques du collège ainsi que les classes du cycle 3 de Lavaufanche et de Boussac. En fin d'année, nous en profiterons pour tous nous rencontrer et faire la visite du collège. Nous participerons également aux défis maths organisés par l'OCCE. Par équipe, nous résoudrons des exercices de mathématiques mis en concurrence avec d'autres écoles. A la fin de l'année scolaire, il y aura la distribution de prix (diplômes, coupes, séries de livres par niveau).

De plus, depuis le début de l'année, nous réalisons une correspondance avec les élèves du cycle 3 de l'école de Clugnat. Nous avons décidé de faire un voyage de plusieurs jours avec eux afin de découvrir le patrimoine creusois. Nous irons à Guéret du 21 au 24 mai 2013 pour visiter l'Arborétum de la Sédelle, le château de Crozant, le musée de Guéret et faire du tir à l'arc... Je remercie la municipalité de Saint Marien de sa participation financière à ce projet.

Enfin, les trois écoles du RPI continuent à se regrouper une fois par période.

La 1^{ère} rencontre a eu lieu le 25/10/12 à l'école de Saint Marien. A partir du thème de l'automne, les élèves ont pu travailler par ateliers tournants en production d'écrits et en art visuels. La deuxième s'est également déroulée à Saint Marien le 17/12/12 pour partager ensemble le repas de Noël et préparer le spectacle de Noël. Ce dernier a été présenté aux familles le jeudi 20/12/12 à Saint Marien. Au programme, il y avait des danses, des pièces de théâtre et des chants. La fin d'après-midi s'est terminée avec l'arrivée du Père Noël qui a offert des livres aux enfants et le goûter qui a été offert par les municipalités. Je vous remercie d'être venus si nombreux et de votre participation (gâteaux, grille de bingo ainsi que les cartes de vœux).

Les élèves se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette nouvelle année.

Melle Ellion, directrice de l'école Saint Marien.

UN JEUNE GAGNANT A L'AGENCE POSTALE

Un jeune écolier du bourg, Charly MOREAU vient d'être l'heureux gagnant d'un des tous premiers lots de la tombola de l'Association des Œuvres sociales de la Poste de la Creuse : un bon d'achat qui lui a permis de s'offrir un beau cadeau de Noël comprenant cassettes, jeux éducatifs, livres

Au cours de cette sympathique remise, Monsieur Michel DESCHATRES , Président de l' Association des Œuvres sociales, a tenu à rappeler les objectifs principaux de l'association. C'est à son invitation que toute l'assistance s'est retrouvée devant le pot de l'amitié .



Horaire d'ouverture de l'Agence Postale :

Du lundi au vendredi :de 9 heures à 12 Heures

ACCA DE SAINT MARIEN

L'effectif des chasseurs est de 40 chasseurs (dont 1 jeune de 16 ans) sur un territoire de 953 hectares

Nous avons effectué des lâchers de petits gibiers :

- 120 perdreaux en seule fois
- 200 faisans par lot de 25

Nous avons prélevé 14 chevreuils et 2 sangliers ;

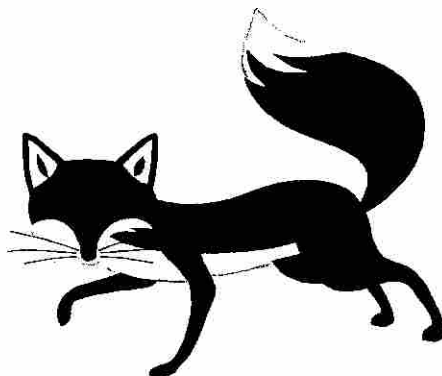
Je remercie tout particulièrement :

Tous les propriétaires qui autorisent le passage sur leur terrain

Le conseil municipal pour l'attribution d'un local et de sa participation pour son amélioration (coût des matériaux)

Tous les sociétaires se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2013

Christophe BARRIERE



COMITE DES FETES :

La présidente et les membres du Comité des fêtes viennent vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.

Suite à l'assemblée générale du comité des fêtes en date du 7 octobre- ou j'ai déploré que peu d'habitants se soient déplacés- le bureau se compose comme suit :

Présidente	MICHENEAU Nadia
Vice-Président	BEUZE Jean-Claude
Trésorier	CAURET Maryse
Trésorier adjoint	BIJOTTAT Christian
Secrétaire	GRIDAINÉ Béatrice
Secrétaire adjoint	BEUZE Pauline

Nos manifestations pour cette année seront :

- Le concours de belote le 3 mars
- Le méchoui dansant le 8 juin

Le ball- trap ne sera pas reconduit cette année ; si les chasseurs ou autres personnes veulent continuer à eux de voir

Je remercie les membres pour leur présence et leur travail, pour le bon déroulement de nos manifestations car ils passent beaucoup de temps avant, pendant et après pour que les gens passent un bon moment , pour les divertir et animer un peu le village.

Bonne année à tous et à Bientôt.

La Présidente : Nadia MICHENEAU

La réforme de l'urbanisme

Sous l'impulsion notamment des lois « Grenelle de l'environnement » et des lois de finances, les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement ont connu des changements réglementaires importants.

Les nouveautés suivantes, qui concernent les demandes d'autorisation d'urbanisme, méritent de vous être présentées:

La surface de plancher :

Elle est rentrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 et supprime les notions de surface hors œuvre brute (SHOB) et surface hors œuvre nette (SHON). Cette nouvelle surface sert de référence pour le recours éventuel à un architecte et le type de demande à utiliser : « déclaration préalable » ou « permis de construire ».

Une fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher * et de surface taxable est disponible sur le site www.service-public.fr

Elle est calculée à partir de la surface taxable, qui est la somme des surfaces de *plancher* (de quelque nature que ce soit) de chaque niveau clos et couvert (donc pas les toitures-terrasses, balcons, coursives) à partir du nu intérieur (on ne prend pas en compte l'épaisseur des murs) des façades. On déduit de cette surface les vides et les trémies, ainsi que les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m. La surface ainsi calculée sert d'assiette à la taxe d'aménagement (non mise en place par la commune de DUN).

On parvient ensuite à la surface de plancher à l'issue de plusieurs autres déductions :

On retiendra, pour les maisons d'habitation, la déduction des surfaces de stationnement et des combles non aménageables.

Une autre définition complémentaire de la surface de plancher, sert à déterminer si le projet est soumis à déclaration préalable ou à permis, et si le recours à un architecte est obligatoire, c'est l'emprise au sol.

Comment déterminer l'emprise au sol ?

Il faut, indépendamment de la surface de plancher du projet, calculer son emprise au sol. L'emprise au sol d'une construction correspond à *la projection verticale de son volume au sol*. Sont ainsi pris en compte dans l'emprise au sol: l'épaisseur des murs extérieurs de la construction, les balcons, les auvents,...

Il ne faut pas confondre avec le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) dont le calcul détermine les droits à construire.

Les nouveaux seuils de la déclaration préalable :

- Relèvement du seuil de 20 à 40 m² depuis le 1^{er} janvier 2012 dans les zones urbaines des communes couvertes par un document d'urbanisme. Cette disposition ne concerne pas la commune de SAINT MARIEN. **C'est le règlement National d'Urbanisme qui s'applique.**
- Désormais l'augmentation de volume avec création ou extension d'ouverture est soumise à déclaration préalable et non plus à permis de construire (ex : construction d'une véranda).

- Les travaux ayant une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m² sont dispensés de formalités.

Les nouveaux formulaires .*

En 2012, ils ont été remplacés et tiennent compte de la surface de plancher. Ils sont disponibles sur le site internet www.service-public.fr, ainsi qu'une notice explicative* décrivant quelle demande déposer pour vos projets. Il convient de veiller à utiliser les bons imprimés, les anciens étant systématiquement rejetés par le service instructeur.

Et de nouvelles informations à renseigner :

- La date et le lieu de naissance du demandeur (s'il y a plusieurs demandeurs, utiliser la « Fiche complémentaire/autres demandeurs » *)
- La puissance électrique pour la nature des travaux envisagés
- Un complément fiscal au formulaire

L'absence de ces données entraîne un **dossier incomplet**.

Et de nouvelles pièces à joindre à une demande dont :

- PC 11-2 : l'attestation de conformité du projet d'installation de l'assainissement non-collectif
- PC 16-1 : le document attestant la prise en compte de la réglementation thermique. Cette disposition s'appliquera pour les maisons d'habitations à compter du 1^{er} janvier 2013. (télécharger la plaquette « Construire une maison individuelle avec la RT 2012 ») L'attestation AT3 de prise en compte de la réglementation thermique établie par un cabinet d'études devra être jointe à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

* Documents disponibles à cette adresse : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R11637.xhtml>

Pour plus de renseignement, consulter : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>



INFOS SIAEP 2012

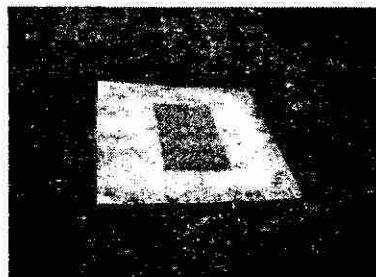
Le SIAEP...

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Boussac (SIAEP) regroupe les communes suivantes : Boussac, Boussac Bourg, Bussière Saint Georges, Lavaufranche, Leyrat, Malleret Boussac, Saint Marien, Saint Pierre Le Bost, Saint Silvain Bas le Roc, Soumans et Toulx Sainte Croix. Le service est exploité en régie. Le linéaire du réseau s'étend sur environ 500 km et dessert environ 3 450 abonnés. Les ressources en eau sont constituées de dix captages : une retenue d'eau superficielle « Les Martinats » (*Boussac Bourg*), huit captages d'eau souterraine (*Saint Marien et Toulx Sainte Croix*) et un puits (*Boussac Bourg*). Il y a également une station de traitement de l'eau aux Martinats (*Boussac Bourg*).

Le SIAEP de Boussac a en charge la protection des ressources, la production, le traitement, la distribution et le contrôle de l'eau potable ainsi que l'entretien du réseau et des ouvrages .

Les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable ...

- Extension du réseau d'eau au village Les Ouchettes (*Soumans*)



- Pose de poteau incendie au village Les Ouchettes (*Soumans*) et au village Le Pont (*Boussac Bourg*)
- Renforcement du réseau d'eau du village La Tuilerie , antenne de Chauveix (*Boussac Bourg*)

Les travaux sur les ouvrages ...

- Commencement de la construction d'un surpresseur aux Souhais (*Leyrat*)
- Réfection (peinture) de la station de pompage du Petit Bognat (*Saint Marien*)
- Pose d'un compteur à la sortie du réservoir de Montebras (*Soumans*)

Les travaux à la station de traitement des Martinats...

- Remplacement d'une pompe pour le refoulement de Merveranges (*Boussac Bourg*)
- Remplacement du charbon actif (matériau qui permet l'élimination des matières organiques et des pesticides)
- Curage de la lagune et pose d'une bâche pour éviter la pousse de mauvaises herbes →



La protection des ressources en eau...

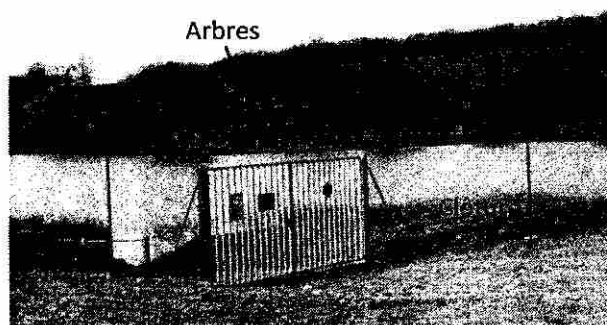
le SIAEP s'est engagé dans 2 opérations :

opération réglementaire :

les points de prélèvement d'eau sont déclarés d'utilité publique par un arrêté préfectoral et des périmètres de protection sont instaurés autour des points d'eau

Protection de la retenue des Martinats : mise en place d'une clôture et plantation d'arbres

Protection des autres captages : étude en cours qui sera soumise à une enquête publique



Retenue des Martinats

opération volontariste : le Contrat Territorial du bassin versant de la retenue des Martinats (*Boussac Bourg*), du Petit Bougnat (*Saint Marien*) et du Puits des Méris (*Boussac Bourg*). Ce territoire s'étend sur les 4 communes de Boussac Bourg, Saint Marien, Saint Pierre Le Bost et Bussière Saint Georges et représente une superficie de 18 km².

C'est un programme qui a pour objectifs de préserver et de restaurer la qualité de l'eau de ces 3 captages et la qualité du cours d'eau le Bérour.

Il a été signé officiellement le 20 décembre 2011 par 8 partenaires (*Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional du Limousin, Conseil Général de la Creuse, Chambre d'Agriculture de la Creuse, Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, AAPPMA La Truite du canton de Boussac, AGHYC, SIAEP de la région de Boussac*).

Pour répondre à ces 2 enjeux, des actions sont menées, par exemple, auprès :

- des agriculteurs, pour limiter les apports d'engrais azotés et de pesticides
- des collectivités, pour limiter leur utilisation de pesticides
- des propriétaires d'étangs, pour mettre aux normes les étangs
- des riverains (propriétaires et exploitants agricoles), pour aménager les berges du Bérour (clôtures, végétation, abreuvoirs et passages à gué).
- ...

La vie au SIAEP ...

Cette année, nous avons accueilli 2 stagiaires, Julien qui a brillamment réussi son BTS et Frédéric, qui est bien parti pour... !

De plus, nous souhaitons une bonne retraite à notre collègue, Madeleine LAMY et la bienvenue à sa remplaçante, Caroline CHERON.



« L'eau vous consulte » du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, en effet, allez sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr et donnez votre avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques !

Communauté de communes du pays de Boussac

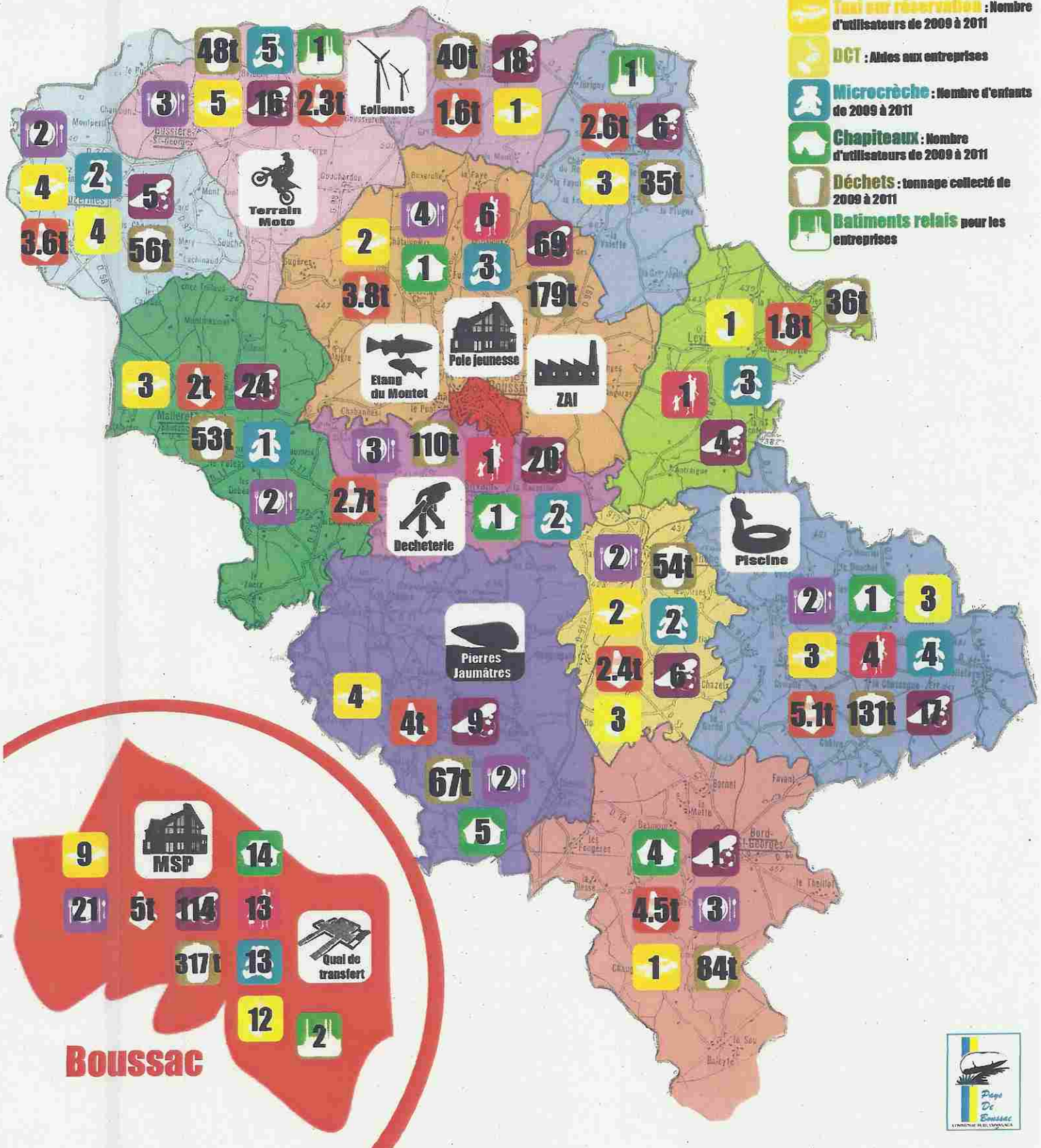
Cette année, la communauté de Communes propose, pour marquer ses 20 ans d'activités, de vous présenter sous forme d'une carte de notre territoire ses différentes actions.

Cette carte, certes un peu chargée, nous prouve que la volonté de la com com de travailler sur tout son territoire est atteint. Cela nous démontre aussi que les actions et missions de la com-com sont variées allant du service à la jeunesse, en passant par les ordures ménagères ou l'entretien des routes, et le pilotage de gros projets de constructions pour tenter d'anticiper votre avenir.

La com com étudie la prise de nouvelles compétences, permettant de bonnes mutualisations de moyens, et favorisant le développement de notre territoire.

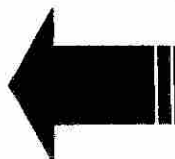
20 ans de communauté de communes! des Projets et des services pour tous

-  **ALSH** : Nombre d'enfants de 2009 à 2011
-  **Point à temps** : Tonnage d'émission pour 2011
-  **RAM** : Nombre d'Assistants Maternelles
-  **Repas à domicile** : Nombre d'utilisateurs de 2009 à 2011
-  **Taxi sur réservation** : Nombre d'utilisateurs de 2009 à 2011
-  **DCT** : Aides aux entreprises
-  **Microcrèche** : Nombre d'enfants de 2009 à 2011
-  **Chapiteaux** : Nombre d'utilisateurs de 2009 à 2011
-  **Déchets** : tonnage collecté de 2009 à 2011
-  **Batiments relais** pour les entreprises



Boussac





Sacs et films en plastique



Barquettes en plastique et en polystyrène



Barquettes et pots de produits laitiers...



Verres en plastique - cartons souillés - nappes en papier



Avant de jeter vos déchets, vérifiez que vous les mettez dans le bon bac !

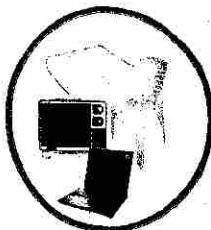
Ces déchets qui ne sont pas recyclés **sont à mettre dans le bac marron** réservé aux ordures ménagères.

Les papiers, journaux, magazines sont à déposer dans le local à papiers situé près de la Mairie.

Merci



LE MOT DE L'AMBASSADRICE DU TRI



POUR INFORMATION

Nous constatons régulièrement des dépôts d'encombrants (*écran de télévision, chaise plastique, four électrique, ferraille...*) près ou dans des conteneurs réservés aux ordures ménagères et aux emballages recyclables.

Ces déchets ne sont pas pris en charge par la collecte et doivent être amenés par le particulier à la déchetterie de St-Silvain-Bas-Le-Roc.

Tout dépôt « sauvage » peut entraîner des poursuites.

L'accès à la déchetterie est **GRATUIT** pour le particulier

Horaires d'ouverture : Lundi, Mercredi et Vendredi de 14 h à 17 h
et les Samedis de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h .



SVP ATTENTION

Des bouteilles en verre sont retrouvées régulièrement au fond des bacs d'ordures ménagères et même dans les bacs jaunes.

C'est un geste qui peut s'avérer dangereux car il risque de blesser la personne qui collecte le bac et aussi celle qui travaille sur la chaîne du tri.

Les bouteilles et les bocaux en verre sont à déposer dans les conteneurs réservés au verre.

Merci



Nos objets de la vie courante peuvent vite se révéler encombrants. Votre ordinateur, four électrique, téléviseur, téléphone filaire ou portable... est en fin de vie. Il est devenu ce que l'on appelle communément un **Déchet d' Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E)**. Cela concerne tous les déchets issus d'appareils qui fonctionnent à l'électricité, via le courant électrique ou des piles et batteries.

Ces **D3E** ne doivent pas être rejetés dans la nature car ils sont potentiellement dangereux pour l'environnement. (ex. le tube cathodique des anciens postes de télévision qui contient du plomb). Ces déchets électriques ne sont pas à déposer dans les bacs d'ordures ménagères mais à amener à la déchetterie où ils seront pris en charge par la filière du recyclage des **DEEE**.



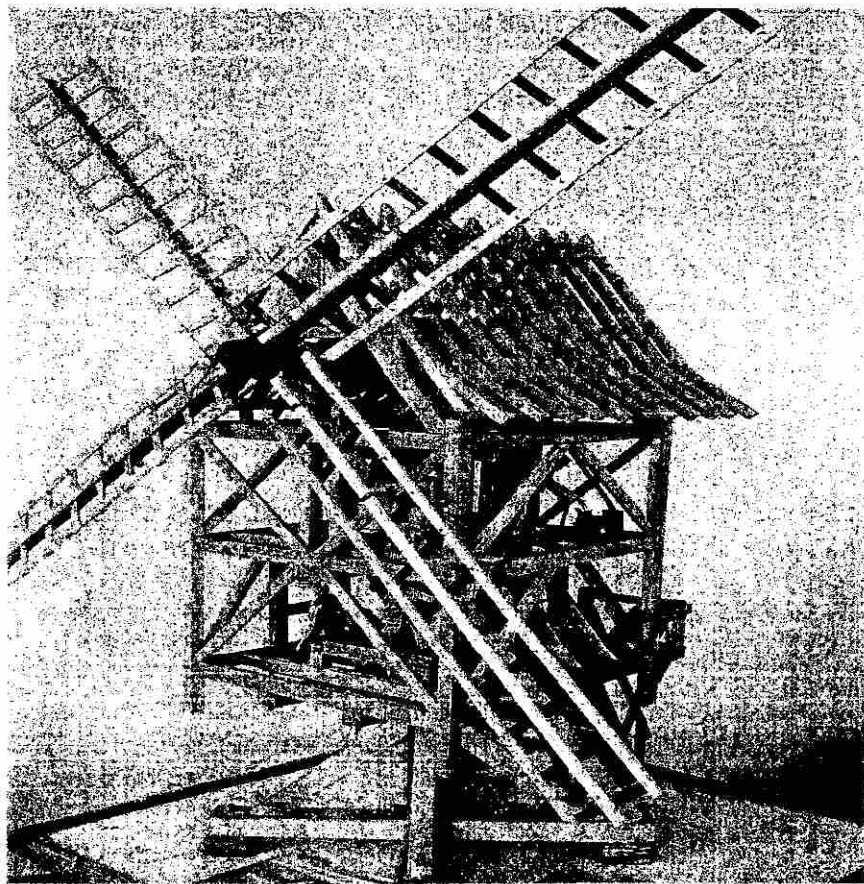
VISITE D'ATELIER

« LE BOIS PASSIONNEMENT »

GUY CAURET

SAINT MARIEN

(PRÈS DE L'ANCIENNE GARE)



VISITES LES MERCREDIS DE 14 H À 17 H 30
OU SUR RENDEZ-VOUS LES AUTRES JOURS

ENTREE LIBRE

TEL ET INFOS : 05 55 82 00 86 OU

OFFICE DE TOURISME : 05 55 65 05 95

WWW.GUYCAURET.FR

IPNS